

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE

Arrêté de circulation
Commune de La Bâtie-Neuve
Par l'entreprise ATS
35 Impasse de la Digue
ZA La Grande île
05230 Chorges
FRANCE

A l'occasion de branchements sur les réseaux AEP, assainissement et eaux pluviales pour la SCI
JOSEDO, NAVARRO Edouard, au niveau de la parcelle AC 336,
Ruc de la Tour
05230 LA BATIE-NEUVE

LE MAIRE DE LA BATIE-NEUVE

Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions et l'article L 3221-4 du code Général des Collectivités Locales ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 10.4, R 44 et R 225 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

Vu la 8^{ème} partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1999 ;

CONSIDERANT : que pour la réalisation des travaux du bâtiment de la boulangerie Navarro, l'entreprise Alpes Travaux Services doit procéder à des branchements sur les réseaux AEP, assainissement et eaux pluviales, Rue de la Tour au niveau de la parcelle AC 336

ARRETE

Article 1^{er} : La rue de la tour sera fermée à toute circulation ainsi qu'une place de parking devant l'accès de la boulangerie, du mardi 19 novembre 2024 à 6h00 au vendredi 22 novembre 2024 à 18h00.

Article 2 : la circulation se fera pas la rue de la distillerie.

La signalisation de chantier règlementaire conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté, **sera mise en place et maintenue en bon état de propreté par les soins de l'entreprise chargée des travaux et à sa charge.**

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Colonel, Commandant le groupement de la Gendarmerie des Hautes-Alpes.
- A l'Entreprise.

Fait à LA BATIE-NEUVE
Le 14 novembre 2024.

Le Maire,
Joël BONNAFFOUX.

